

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2014

SARL NOUVELLE AIRE

Par délibération POR 006-473/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/130, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société Nouvelle Aire, société à responsabilité limitée (SARL), ayant son siège social à Marseille au 5 Quai du Port 13002 Marseille, l'«exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe-Rouge à Marseille». Le contrat a pris effet le 1^{er} Août 2013 pour une durée de 6 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2014, les principaux indicateurs portant sur le service délégué d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe-Rouge à Marseille.

I/ Contenu du rapport

Par rapport à l'exercice précédent, le rapport remis par le délégataire contient des informations et pièces supplémentaires qui permettent l'analyse détaillée de l'activité déléguée pendant l'année 2014.

Par ailleurs, le délégataire a transmis au cours de l'année des documents, notamment les factures d'achat de carburants, permettant ainsi le suivi des marges commerciales pratiquées par celui-ci (obligation contractuelle).

II/ Evènements remarquables

Le rapport annuel relatif à l'exercice 2013 remis par le délégataire, concernait seulement 5 mois d'activité, soit du 1^{er} août au 31 décembre 2013. Le contrat de délégation de service public ayant pris effet le 1^{er} août 2013.

Le rapport relatif à l'exercice 2014 permet donc l'analyse de l'exploitation sur une année entière.

III/ Compte rendu technique

Sur la période du 1^{er} août au 31 décembre 2013, le délégataire avait réalisé 42,1 k€ d'investissements, soit plus d'investissements que le contrat le prévoyait pour cette période.

En 2014, le délégataire a réalisé 9,8 k€ d'investissements pour la pose au droit des quais de défenses afin de protéger les bateaux et les quais au niveau des pompes de distribution de carburants.

Les investissements effectués depuis 2013 par le délégataire sont les suivants:

	INVESTISSEMENTS DE LA DSP	Montant en k€HT
2013	Fourniture et pose de 3 appareils distributeurs	17,5
	Fourniture et pose de 2 appareils distributeurs	19,8
	Mise en service de la vidéo protection	2,5
	Fourniture et pose d'un climatiseur	2,3
	Total 2013	42,1
2014	Pose de défenses de quais	9,8
	Total 2014	9,8
	TOTAL	51,9

Le contrat ne prévoyait pas le changement des appareils distributeurs or en 2013, le délégataire a remplacé ces appareils. Le montant inscrit au contrat pour l'entretien et la maintenance des pompes et DAC (distributeurs automatiques de carburant) est de 10 k€ pour toute la durée du contrat, soit 6 ans. Concernant, ces appareils, le programme prévisionnel est déjà largement dépassé, soit 37,2 k€ HT au lieu des 10 k€ prévus.

Ces investissements, biens de retour de la délégation de service public, ont été effectués à la seule initiative du délégataire sans information et concertation auprès du délégant.

Ils sont donc effectués aux risques et périls de ce dernier et ne sauraient avoir de conséquences ultérieures sur l'équilibre de la délégation.

En 2014, le montant total des investissements prévu au contrat est dépassé de 15 %. Le contrat prévoyait 45 000 € d'investissements sur 6 ans.

Toutefois, on peut souligner que les investissements réalisés non prévus au contrat assurent une protection des installations portuaires et un meilleur service rendu à l'usager. Avec les anciennes pompes, le débit de carburant servi était très lent, ce qui gênait les professionnels de la mer (se servant à la station de la Pointe-Rouge) dans leur activité.

En 2014, les travaux d'entretien et de réparation ont coûté 4,2 k€ et sont les suivants :

Prestataire	Intervention	Montant (€ kHT)
Cometrol	Remplacement limiteur et épreuve acoustique cuve SP98	1,5
Cometrol	Contrat monétique année 2014	0,2
Scalia Plomberie Chauffage	Changement de raccords	0,3
Mondial Feu	Vérification des extincteurs	1,1
Phocéenne d'assainissement	Pompage cuves/ pompage bacs séparateurs hydrocarbures	0,5
	Pompage bacs séparateurs/ curage réseau	0,6
Total charges d'entretien		4,2

IV/ Compte rendu d'activité

Le délégataire est responsable de l'avitaillement de plusieurs types de carburants :

- Super plaisance ou SP 95
- Super détaxé (super pêche)
- Gazoil plaisance ou GO/PL
- Gazoil détaxé (gazoil pêche)

Les carburants dits « pêche » ne sont pas affectés des taxes usuelles appliquées en matière de vente de produits pétroliers. Ces carburants sont vendus spécifiquement aux professionnels de la mer ayant eu, au préalable, une autorisation des douanes.

Le délégataire est autorisé à « la livraison aux navires de gazole et de supercarburant au bénéfice du régime douanier et fiscal privilégié de l'avitaillement des bateaux institué par les articles 190 et 265 bis 1c

du code des douanes ». Les différentes règles d'exonération applicables aux stations d'avitaillement sont précisées dans le bulletin officiel des douanes n°6638 du 11 août 2005 et le délégataire y est donc soumis.

Chaque mois, le délégataire envoie au bureau des douanes :

- La déclaration mensuelle d'activité : qui reprend les informations inscrites sur le « registre de stock » tenu

- Les bons de livraison de carburants

- Les bons d'avitaillement émis aux professionnels

Des contrôles sur site sont également effectués régulièrement par le bureau des douanes pour vérifier que les données transmises correspondent aux données du site (notamment, le volume de carburant détaxé dans les cuves). Le délégataire n'est pas prévenu des dates de passage du bureau des douanes.

L'Inspection Générale des Services et la Direction des Ports se sont rapprochées du bureau des douanes afin de coordonner leurs contrôles respectifs.

Un seul produit dérivé est vendu, il s'agit d'huile de moteur.

Dans son rapport, le délégataire indique que l'activité a été ralentie du fait de la conjoncture économique difficile pour le secteur nautique dans la région et du mauvais temps.

1/ Tarif des carburants

Le délégataire est tenu de communiquer mensuellement à la collectivité un tableau indiquant le prix d'achat des carburants, les volumes achetés, la marge dégagée sur le prix de vente des carburants ainsi que tous les justificatifs (article 21 du contrat). Les factures d'achat de carburant et les prix de vente pratiqués par le délégataire, ont été communiqués à deux reprises dans l'année, en juin 2014 pour la période de janvier à juin 2014 et en janvier 2015, pour la période de juillet à décembre 2014. Le contrôle du respect des seuils relatifs à la marge commerciale, imposés par le contrat, n'a donc pu être effectué au cours de l'année.

Un tableau de suivi a été élaboré à l'initiative de l'Inspection Générale des Services afin de contrôler mensuellement les marges appliquées par le délégataire après chaque livraison de carburant.

Les données présentées, dans les tableaux ci-dessous, correspondent aux valeurs moyennes annuelles obtenues après l'enregistrement de chaque facture sur ce tableau de suivi.

1/1/ Prix d'achat des carburants pour le délégataire

Les données transmises, vérifiées au moyen des factures, ont permis de calculer les prix d'achat moyens pondérés (par les volumes achetés) de chacun des carburants en 2014.

Prix d'achat moyens pondérés (en €HT/L)	SP 95	SUPER PECHE	GO/PL	GAZOLE PECHE	TOTAL CARBURANTS
2013	1,236	0,596	1,078	0,600	0,990
2014	1,210	0,665	1,041	0,592	0,961
Evolution 2014/2013	-2,1%	11,6%	-3,4%	-1,3%	-2,9%

Les prix d'achat moyens sont plus élevés pour les carburants à destination des plaisanciers. En 2014, les prix d'achat moyens ont été inférieurs aux prix d'achat moyens de 2013 à l'exception du carburant super pêche (+ 11,6 % par rapport à 2013).

1/2/ Prix de vente des carburants

Dans les tableaux communiqués par le délégataire, au cours de l'année, les prix de vente de chacun des carburants sont indiqués.

Le délégataire doit, après chaque livraison de carburant, calculer le prix de vente de celui-ci en respectant les marges commerciales imposées par le contrat.

Il est à noter, que pour le calcul de la marge commerciale, il a été intégré dans la formule de calcul le coût du transport de carburant, soit 0,02 € HT/L de carburant acheté

Marge commerciale appliquée

Nom carburant		Marge commerciale en % du prix de vente fixée par le contrat		Marge en % fixée par le délégataire	Analyse
Délégataire	Contrat	Minimum	Maximum	Données 2014	
SP 95	Super plaisance	15,0%	18,0%	15,0%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat
Super pêche	Super détaxé	8,0%	12,0%	15,7%	Marge appliquée supérieure au seuil
GO/PL	Gasoil plaisance	15,0%	18,0%	15,0%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat
Gazole pêche	Gasoil détaxé	8,0%	12,0%	12,6%	Marge appliquée supérieure au seuil

Les marges en pourcentage indiquées correspondent, pour chaque carburant, à la marge commerciale moyenne pondérée (par les volumes de carburants achetés) calculée sur l'année.

Les marges commerciales appliquées aux tarifs des carburants détaxés (réservés aux professionnels) dépassent le seuil maximal fixé par le contrat. Ce point avait été relevé (en 2014) lors de l'analyse du RAD 2013.

Pour les carburants destinés aux plaisanciers, les marges appliquées respectent les seuils fixés par le contrat.

Au cours de l'année, il a été à nouveau rappelé au délégataire l'obligation de respecter strictement les clauses du contrat (mail du 11/12/2014 ; réunion du 12/02/2015 ; courrier du 06 /02/2015 ; courrier du 16/02/2015).

Prix de vente moyen des carburants

En 2014	SP 95	SUPER PECHE	GO/PL	GAZOLE PECHE
Prix de vente moyen (en € HT/L)	1,446	0,818	1,251	0,703

2/ Nombre de litres de carburants

2/1/ Nombre de litres achetés par le délégataire

		SP 95	SUPER PECHE	GO/PL	GAZOLE PECHE	TOTAL CARBURANTS	
08/13 à 12/2013	Total Litres	203 027	85 675	76 000	58 814	423 516	Evolution 2014/2013
	En %	47,94%	20,23%	17,95%	13,89%	100,00%	
Estimation sur année complète 2013	Total Litres	487 265	205 620	182 400	141 154	1 016 438	-11,65%
	En %	47,94%	20,23%	17,95%	13,89%	100,00%	
2014	Total Litres	397 897	201 772	158 021	140 365	898 055	
	En %	44,31%	22,47%	17,60%	15,63%	100,00%	

Le tableau indique, en 2014 comme en 2013, que le carburant le plus acheté par le délégataire est le SP 95, (c'est-à-dire le super plaisance), soit 44,3 % des achats.

Pour comparer les volumes de carburants achetés en 2014 avec ceux achetés en 2013, une estimation a été faite, car en 2013, le délégataire a exploité seulement pendant 5 mois (début du contrat, le 1^{er} août 2013).

Avec ce calcul, on constate que les achats de carburants ont diminué en 2014 par rapport à 2013.

2/2/ Nombre de litres vendus

Le délégataire a indiqué dans son rapport le nombre de litres vendus pour l'année 2014.

		SP 95	SUPER PECHE	GO/PL	GAZOLE PECHE	TOTAL CARBURANTS	
08/13 à 12/2013	Total Litres	195 876	82 391	98 648	51 029	427 944	Evolution 2014/2013 -11,61%
	En %	45,77%	19,25%	23,05%	11,92%	100,00%	
Estimation sur année complète 2013	Total Litres	470 102	197 738	236 755	122 470	1 027 066	
	En %	45,77%	19,25%	23,05%	11,92%	100,00%	
En 2014	Total Litres	400 685	205 199	160 082	141 850	907 816	
	En %	44,14%	22,60%	17,63%	15,63%	100,00%	

En 2014 comme en 2013, le carburant SP 95, super plaisance, est le carburant le plus vendu soit 44,1 %. 400 685 litres ont été vendus.

Le nombre total de litres vendus, tout carburant confondu, est de 907 816 litres.

De la même façon que pour les volumes achetés, il a été réalisé une estimation des volumes vendus sur l'année 2013.

Tout carburant confondu, le volume total de carburant vendu en 2014 a diminué de plus de 11 %.

2/3/ Nombre de litres en stock

		SP 95	SUPER PECHE	GO/PL	GAZOLE PECHE	TOTAL CARBURANTS
Au 31/12/2013	Total Litres	18 315	6 990	13 000	5 621	43 926
	En %	41,70%	15,91%	29,60%	12,80%	100,00%
Au 31/12/2014	Total Litres	15 527	3 563	10 939	4 136	34 165
	En %	45,45%	10,43%	32,02%	12,11%	100,00%
Evolution 2014/2013		-15,22%	-49,03%	-15,85%	-26,42%	-22,22%

Les quantités de carburants vendus sont du même ordre de grandeur que les quantités de carburants achetés, donc les volumes restant en stocks sont faibles.

Au 31/12/2014, il restait en stock 34 165 litres, tout carburant confondu.

2/4/ Récapitulatif des volumes de l'exercice 2014

En litres	SP 95	SUPER PECHE	GO/PL	GAZOLE PECHE	TOTAL CARBURANTS
Volumes en stock 31/12/2013	18 315	6 990	13 000	5 621	43 926
Volumes achetés en 2014	397 897	201 772	158 021	140 365	898 055
Volumes vendus en 2014	400 685	205 199	160 082	141 850	907 816
Volume en stock au 31/12/2014	15 527	3 563	10 939	4 136	34 165

Le volume des carburants en stocks au 31/12/2014, correspond à l'opération suivante :

Volume en stocks au 31/12/2013 + volumes achetés en 2014 – volumes vendus en 2014

3/ Ventes de produits dérivés

Le délégataire indique la vente de produits dérivés, seulement des huiles pour moteur.

3/1/ Tarifs des produits dérivés

Le prix de vente de l'huile moteur est, comme pour les carburants, encadré par le contrat.

Produits dérivés		Marge commerciale en % du prix de vente fixée par le contrat	
Délégataire	Contrat	Minimum	Maximum
Huile pour moteur	Autres produits dérivés (huiles, gaz, nettoyeurs...)	20,00%	25,00%

Les prix d'achat et de vente des bidons d'huile de moteur ont été communiqués par le délégataire au cours de l'année 2014 (ou en début d'année 2015, en même temps que les factures de carburants).

Format bidon huile	Prix d'achat (en €HT)	Prix de vente (en €HT)	Marge commerciale (en %)
5 litres	15,8	19,75	20,0%
2 litres	7,7	9,6	19,8%
1 litre	4,1	5,2	21,2%
4 temps/5 litres	14,95	18,7	20,1%

Le délégataire respecte les seuils fixés par le contrat.

3/2/ Nombre de litres de produits dérivés

Pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2013, le nombre total de litres vendus a été de 200 litres d'huile pour moteur.

En 2014, seuls 104 litres ont été vendus, soit une diminution de 48 %.

4/ Horaires du service

4/1/ Les horaires fixés par le contrat

Le contrat impose les horaires suivants :

- En mode non automatique par opérateur :
 - Basse saison : du 1^{er} octobre au 30 avril de 8h à 18 heures
 - Haute saison : du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de 7h à 22 heures
- En mode automatique:
 - 24 heures sur 24

4/2/ Les horaires effectués par le délégataire

Les horaires suivants sont indiqués dans le rapport remis par le délégataire.

- En mode non automatique par opérateur :
 - Basse saison : du 1^{er} octobre au 30 avril de 8h à 16 heures
 - Haute saison : du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de 8h à 20 heures

- En mode automatique:24h/24h

Un courrier de mise en demeure daté du 6 février 2015 a été envoyé au délégataire lui rappelant ses obligations sous peine de pénalités (article 34 du contrat). Le délégataire effectue depuis les horaires prévus au contrat.

5/ Effectif de la structure

En 2014, Il est présenté dans le rapport le personnel travaillant à la station d'avitaillement de la Pointe-Rouge. Trois personnes sont salariées:

- 2 pompistes (employés de service)
- 1 responsable administratif

Le taux d'emploi, est de 3 équivalents temps plein puisque ces trois salariés travaillent à temps complet pour l'activité DSP de la station de la Pointe-Rouge.

En 2013, l'effectif comprenait un seul pompiste, soit 2 ETP au total.

M Patrick DE IACO, a le statut de gérant de la société Nouvelle Aire.

VI/ Economie de la délégation

1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

L'exercice 2014 est le premier exercice complet d'exploitation de la station d'avitaillement pour le délégataire.

1/1/ Produits

Les produits de la délégation sont composés essentiellement par les ventes constitutives du chiffre d'affaires et s'élèvent à 1 033,7 k€ (Les « autres produits » représentent seulement 0,01 %).

- *Formation du chiffre d'affaires* : en 2014, le chiffre d'affaires est de 1 033,6 k€.

Les recettes en k€ HT

Montant en k€ HT

Recettes	2013 (5 mois)	2013 (calcul sur 1 an)	2014	Evolution 2014/2013
Ventes détaxées gazoil caisse	35,3	84,7	28,2	-66,7%
Ventes détaxées gazoil fact	4,3	10,4	45,9	342,7%
Ventes détaxées super caisse	50,9	122,1	10,0	-91,8%
Ventes détaxées super fact	13,5	32,5	39,0	19,9%
Ventes taxées gazoil facture	37,9	91,1	29,4	-67,7%
Ventes taxées super fact	32,1	77,0	134,2	74,3%
Ventes taxées caisse	332,4	797,9	746,2	-6,5%
Autres	0,0	0,0	0,7	
CHIFFRE D'AFFAIRES	506,5	1 215,6	1 033,6	-15,0%

La mention « facture » indique le paiement du carburant après l'émission d'une facture et les factures sont éditées pour les professionnels en compte chez le délégataire.

La mention « caisse » correspond au paiement en caisse (des plaisanciers ou des professionnels) par chèque, carte bleu ou en espèce.

Le poste de recettes, «ventes taxées pour caisse», est un intitulé imprécis puisque la vente des deux types de carburants est enregistrée dans ce compte.

Le délégataire a expliqué lors d'une réunion (6 février 2015) son impossibilité de faire un reporting précis des ventes de gazoil plaisance ou super plaisance après chaque passage des usagers en caisse.

Pour comparer le chiffre d'affaires de 2014 avec celui de 2013, une estimation a été faite, car en 2013, le délégataire a exploité seulement pendant 5 mois (début du contrat, le 1^{er} août 2013).

Avec ce calcul, on constate que le chiffre d'affaires a diminué de 15 % en 2014 par rapport à 2013.

Le délégataire a indiqué dans son rapport que l'activité a été ralentie du fait de la conjoncture économique difficile pour le secteur nautique dans la région et du mauvais temps. Les raisons ainsi évoquées peuvent expliquer la diminution du chiffre d'affaires en 2014.

Le chiffre d'affaires est composé à plus de 99,9 % de la vente de carburants.

Composition total des recettes liées à la vente de carburants en fonction du type de carburant

	En 2013		En 2014	
	Montant en k€ HT	En %	Montant en k€ HT	En %
Ventes gazoil	77,5	15,31%	103,5	10,0%
Ventes super	96,5	19,05%	183,2	17,7%
Vente carburant non identifiable	332,4	65,64%	746,2	72,2%
Total recettes vente de carburants	506,5	100,00%	1 032,9	100,0%

Avec les données transmises, il est impossible d'exprimer de manière précise le chiffre d'affaires en fonction du type de carburant (cf commentaire ci-dessus relatif au poste de recettes « ventes taxées pour caisse »).

Vérification du total des recettes liées à la vente de carburants à partir des volumes de carburant vendus et du prix d'achat moyen pondérés de chaque carburant

En 2014	Nombre de litres vendus	Prix d'achat pondérés (en € HT/L)	Montants des achats calculés (en €HT) = nombre de litres x prix	Marge moyenne commerciale appliquée par le délégataire	Recettes estimées = montant achats / (1 - marge*)
SP 95	400 685	1,210	484 829	15,0%	570 387
GO/PL	160 082	1,041	166 645	15,0%	196 053
Super pêche	205 199	0,665	136 457	15,7%	161 871
Gazole pêche	141 850	0,592	83 975	12,6%	96 081
TOTAL	907 816		871 907		1 024 393

*marge exprimée nombre décimal

Ce tableau permet de vérifier le montant des recettes générées en 2014 au moyen des données communiquées par le délégataire (marges pratiquées par le délégataire, prix d'achat moyens et nombre de litres vendus).

Le total des recettes « vente de carburants » enregistré est de 1 032,9 k€, il y a donc 8,4 k€ d'écart avec le montant estimé de 1 024,4 k€, soit un écart de 0,8 %.

Ce delta est acceptable car il est difficile d'effectuer un calcul plus rigoureux. Le carburant présent dans une cuve est issu de deux ou plusieurs livraisons car les livraisons ne s'effectuent pas « cuve vide », il reste toujours du carburant dans la cuve. Or, le prix de vente appliqué est celui calculé à partir du prix d'achat de la dernière livraison.

Dès lors il est extrêmement complexe, voire impossible de faire une adéquation rigoureuse entre ce qui a été acheté et vendu. Tout au plus, on peut estimer un montant avec une marge d'erreur acceptable (0,8 %).

Pour rappel : Au cours de l'année, il a été à nouveau rappelé au délégataire l'obligation de respecter strictement les clauses du contrat (mail du 11/12/2014 ; réunion du 12/02/2015 ; courrier du 06 /02/2015 ; courrier du 16/02/2015).

- *Les autres postes de produits*

En 2014, un seul compte est alimenté, le compte « produits divers de gestion courante » d'un montant de 131 € (soit 0,01 % sur le total des produits de 1 033,7 k€).

1/2 Charges

En 2014, les charges de la délégation représentent 1063 k€. Elles sont précisées dans le tableau présenté ci-dessous.

Montant des charges en 2014

Montant en k€HT	2013 (5 mois)	2013 (calcul sur 1 an)	2014	Evolution 2014/2013
Achats carburants (et variation de stocks)	393,4	944,2	887,1	-6,0%
Frais de transport sur achats carburants	6,3	15,2	9,2	-39,3%
Autres achats (fournitures, eau, électricité)	2,1	5,1	5,9	15,5%
Charges d'entretien	2,7	6,4	4,2	-33,5%
Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication)	6,1	14,7	8,0	-45,4%
Redevance versée à MPM	1,7	4,0	44,2	992,4%
Impôts et taxes (dont Impôt sur les sociétés)	4,5	10,8	0,1	-99,5%
Charges de personnel	63,0	151,1	99,9	-33,9%
Charges restantes (charges financières, dotations aux amortissements)	1,2	3,0	4,7	57,6%
TOTAL DES CHARGES	481,0	1 154,5	1 063,4	-7,9%

Pour comparer les charges de l'exercice 2014 avec celles relatives à l'exercice 2013, une estimation a été faite, car en 2013, le délégataire a exploité seulement pendant 5 mois (début du contrat, le 1^{er} août 2013).

Avec ce calcul, on constate que les achats de carburants ont diminué en 2014 par rapport à 2013.

Le poste de charge le plus important pour la délégation est le poste « achats de carburants (et variation de stocks) », soit 887,1 k€ HT.

(Les achats de carburants enregistrés au compte de résultat s'élèvent à 873,4 k€. Ce montant correspond à 1,2 % près au montant total des factures d'achat de carburants transmises de 863,4 k€).

Il est à noter, qu'en 2014, le compte « Impôts et taxes » s'élève à 0,1 k€ seulement car le délégataire n'a pas eu à s'acquitter d'impôt sur les bénéfices (puisque le résultat de l'exercice 2014 est déficitaire, cf paragraphe ci-dessous).

En 2013, le délégataire n'avait pas enregistré le montant de la redevance (part variable) versée à la collectivité dans les comptes de la DSP. A la suite de l'analyse du RAD 2013, il lui avait été demandé d'enregistrer le montant de la redevance versée à la collectivité dans les comptes de la DSP.

C'est la raison pour laquelle, le montant enregistré dans le compte « redevance versée à MPM » est plus important en 2014. Celui-ci comprend le montant de la redevance relative à l'exercice 2014, part fixe et part variable (cf paragraphe V 3/ relations financières avec MPM) ainsi que le montant de la part variable de l'exercice 2013.

Composition des charges (en % du total des charges) en 2014

En 2014	Montant en k€ HT	En %
Achats carburants (et variation de stocks)	887,1	83,4%
Frais de transport sur achats carburants	9,2	0,9%
Autres achats (fournitures, eau, électricité)	5,9	0,6%
Charges d'entretien	4,2	0,4%
Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication)	8,0	0,8%
Redevance versée à MPM	44,2	4,2%
Impôts et taxes (dont Impôt sur les sociétés)	0,1	0,0%
Charges de personnel	99,9	9,4%
Charges restantes (charges financières, dotations aux amortissements)	4,7	0,4%
TOTAL DES CHARGES	1 063,4	100,0%

En 2014, les charges relatives aux achats de carburants correspondent à 83,4 % du total des charges (80,3 % en 2013).

Les charges de personnel représentent, quant à elles, 9,4% du total des charges.

1/3/ Résultat de l'exercice

Pour l'exercice 2014, le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par la société Nouvelle Aire est déficitaire d'un montant de 29,7 k€, alors qu'en 2013 le résultat de la DSP correspondait à un bénéfice de 25,4 k€.

Par rapport à l'estimation du total des produits sur 1 an et du total des charges sur un an (2013), on constate que la diminution des charges n'a pu compenser la diminution plus importante des produits. Cette situation est à l'origine du déficit en 2014.

Montant en k€ HT	2013 (5 mois)	2013 (calcul sur 1 an)	2014	Evolution 2014/2013 (calcul sur 1 an)
Total des produits	506,5	1 215,6	1 033,7	-15,0%
Total des charges	481,0	1 154,5	1 063,4	-7,9%
Résultat Net	25,4	61,1	-29,7	-148,6%

1/4/ Comparaison au prévisionnel

Les recettes réalisées comparées au prévisionnel de 2014

Montant en k€ HT	2014 Prévisionnel	2014 réalisé	Ecart réalisé/ prévisionnel
Ventes carburants et accessoires	1 122	1 033,6	-7,9%
Autres produits d'exploitation	0	0,131	
Produits financiers	0	0	
Produits exceptionnels	0	0	
TOTAL PRODUITS	1 122	1 033,7	-7,9%

Il est constaté un écart de 8 % entre le montant total des produits et le montant inscrit au compte d'exploitation prévisionnel du contrat.

Les charges réalisées comparées au prévisionnel de 2014

Montant en k€ HT	2014 Prévisionnel	2014 réalisé	Ecart réalisé/ prévisionnel
Achat de carburants	897,6	887,108	-1,2%
Frais de transport sur achat carburants	11,7	9,224	-21,0%
Autres achats (fournitures, eau, électricité)	0,0	5,933	
Charges d'entretien	7,1	4,246	-40,0%
Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication)	28,9	8,013	-72,2%
Redevance versée à MPM	33,9	44,176	30,1%
Impôts et taxes (taxe professionnelle et Impôt sur les sociétés)	10,6	0,057	-99,5%
Charges de personnel	84,5	99,907	18,2%
Charges restantes (charges financières, dotations aux amortissements)	8,3	4,702	-43,2%
TOTAL CHARGES	1 082,5	1 063,4	-1,8%

Les charges enregistrées sur le compte de résultat de la DSP en 2014 sont inférieures de 2 % aux charges prévues au compte prévisionnel d'exploitation.

Les achats de carburants réalisés correspondent à 1,2 % près aux achats de carburants prévus par le compte prévisionnel.

Le résultat de l'exercice comparé au prévisionnel de 2014

Montant en k€ HT	2014 Prévisionnel	2014 réalisé	Ecart réalisé/ prévisionnel
TOTAL PRODUITS	1 122	1 033,7	-7,9%
TOTAL CHARGES	1 082,5	1 063,4	-1,8%
RESULTAT DE L'EXERCICE	39,5	-29,7	-175,1%

Le compte d'exploitation prévisionnel prévoyait un bénéfice de 39,5 k€ en 2014, or en 2014, l'activité a généré un déficit car le total des produits (représenté à 99,99 % par le chiffre d'affaires) a été inférieur aux prévisions.

2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir du bilan comptable d'une structure déléguée, un bilan fonctionnel est réalisé.

La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée. Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

2/1/ Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Pour l'exercice 2014, le FRNG de la DSP est négatif et s'élève à - 35 k€ alors qu'en 2013, le FRNG était de + 35,5 k€. Un FRNG négatif signifie que le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Depuis 2014, le délégataire n'a plus la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.

Cette situation s'explique par une diminution importante des ressources propres, causée par une diminution des capitaux propres. Les capitaux propres sont composés du capital social (8 k€), qui est inchangé en 2014, et du montant du résultat de l'exercice. Le déficit de l'exercice, soit 29,7 k€, est à l'origine de la chute des capitaux propres.

Les dettes financières correspondent à la valeur de l'emprunt au 31/12/2014, soit 31,8 k€. Un emprunt de 42,9 k€ avait été contracté en novembre 2013 pour financer les investissements (cf paragraphe III/ compte rendu technique). Cet emprunt sera remboursé en août 2018, soit un an avant la fin du contrat.

L'actif immobilisé est constitué des biens de retour acquis en 2013 et 2014. Au 31/12/2014, la valeur de l'actif brut de la DSP atteint 51,8 k€ et celle de l'actif net est de 45,9 k€.

L'article 44 du contrat de DSP intitulé biens de retour précise que « le fermier est tenu de remettre gratuitement à la collectivité, en état normal d'entretien, tous les ouvrages et équipements qui font partie intégrante de l'affermage »

2/2/ Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2014, le montant du BFR est de - 41,8 k€ (2013 : -14,7 k€). Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que la DSP finance son activité par ses dettes de court terme.

Le BFR est négatif car le montant inscrit au passif est supérieur à l'actif d'exploitation. L'actif d'exploitation est constitué des stocks de marchandises (34,5 k€), des créances clients (soit 16,8 k€) et des créances d'exploitation (9,3 k€). Le passif d'exploitation comprend les dettes fournisseurs (faibles, soit 5 k€), les dettes d'exploitation (35 k€) et les dettes fiscales et sociales (61 k€). Le montant important des dettes sociales et fiscales a contribué à l'augmentation du BFR en 2014. Les dettes fiscales et sociales ont augmenté en 2014, car le compte « TVA à décaisser » a été alimenté alors qu'en 2013, le délégataire disposait d'un crédit de TVA.

2/3/ Trésorerie

Le montant de la trésorerie soit 6,3 k€, correspondant au montant des disponibilités, est le résultat du fonctionnement des cycles de court terme et de long terme. Le solde net de trésorerie est positif, toutefois, il s'est réduit de 87% en 2014, il était de 50,3 k€ en 2013.

En 2014, le FRNG est négatif, donc les ressources stables ne couvrent pas les emplois stables.

Mais, cette situation est compensée par un bon fonctionnement du cycle d'exploitation, qui a généré une ressource en fonds de roulement et qui a été suffisante pour que le solde net de trésorerie reste positif à hauteur de 6,3 k€.

L'équilibre du cycle de long terme est à surveiller.

3/ Relations financières avec MPM

Le montant de la redevance versée à MPM n'est pas indiqué sur le compte de résultat. MPM a facturé, pour la période allant du 1^{er} août au 31 décembre 2013, 1 685,42 € au titre de la part fixe et 13 168 € au titre de la part variable (2,6% du Chiffre d'affaires), soit un total de 14 853 €.

En 2014, le délégataire a versé une redevance de 30 918 € à la collectivité délégante dont 4 045 € correspondant à la part fixe et le solde à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires, à savoir 26 872 € (2,6 % du chiffre d'affaires sont reversés au délégant). La redevance a doublé en 2014 par rapport à 2013, exercice durant lequel l'exploitation s'était déroulée seulement sur 5 mois.

Pour l'exercice 2014, elle représente 2,9 % du total des charges et 3 % du chiffre d'affaires.

VI/ Qualité du service

Nouvelle Aire précise dans son rapport prendre particulièrement soin des usagers notamment par un accueil de qualité. Le retour des usagers auprès de la capitainerie est satisfaisant.

VII/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2014

L'activité de la DSP a connu sa première année complète d'exploitation. En 2013, l'exploitation s'était déroulée sur seulement 5 mois, d'août à décembre.

Le délégataire transmet les documents nécessaires au suivi de l'exploitation, ce qui permet de vérifier le respect des marges commerciales appliquées (obligation contractuelle).

Dans son rapport, le délégataire indique que l'activité a été ralentie du fait de la conjoncture économique difficile pour le secteur nautique dans la région et du mauvais temps. Effectivement, le chiffre d'affaires en a été impacté. Il est de 1 033 k€ HT en 2014, ce qui correspond à une diminution de 15% par rapport au chiffre d'affaires estimé sur l'année complète 2013. Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 n'atteint pas les objectifs du prévisionnel, il est noté un écart de 8%.

L'activité déléguée, gérée par le délégataire Nouvelle Aire est déficitaire en 2014 à hauteur de 29,6 k€, alors qu'elle était bénéficiaire en 2013 (+ 25,5 k€). La diminution des charges par rapport à 2013 n'a pu compenser la diminution plus importante du chiffre d'affaires (calcul de l'évolution 2014/2013 basée sur le calcul des produits et des charges sur 12 mois, alors que l'activité en 2013 s'est déroulée sur 5 mois).

Concernant la situation financière du délégataire, celle-ci reste saine même si l'équilibre de long terme s'est fragilisé. Il est donc à surveiller.

Le bon fonctionnement du cycle d'exploitation (cycle de court terme) permet de générer des ressources de financement à court terme et un solde de trésorerie positif (soit + 6,3 k€).

En 2014, le délégataire n'a plus la capacité de financer ses investissements par des ressources durables mais seulement à l'aide de ressources à court terme. Toutefois, le délégataire ne devrait plus effectuer d'investissements conséquents car celui-ci a déjà dépassé de 15% le montant prévu au contrat (soit 45 k€ sur 6 ans).

Le délégataire a souhaité dès la prise de la DSP remettre à neuf les équipements ce qui témoigne d'un souhait d'offrir une qualité de service performante.